



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11/04/2023

France 2030 | Plan de souveraineté fruits et légumes : ouverture d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Equipements pour la troisième révolution agricole » pour la souveraineté en fruits et légumes.

Dans le cadre du plan de souveraineté fruits et légumes et de France 2030, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, annonce avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les agroéquipements innovants dédiés à la filière fruits et légumes (dont pommes de terre) en métropole et outre-mer.

Les professionnels agricoles de la filière fruits et légumes sont confrontés à de nombreux défis auxquels il nous faut collectivement répondre pour regagner des points de souveraineté, dans un contexte de nécessaire transition agroécologique, d'adaptation au changement climatique, de pénurie de main d'œuvre et de difficulté croissante d'accès aux ressources nécessaires à la production. Le soutien au développement de la production de fruits et légumes nécessite d'investir massivement dans des équipements innovants et efficaces qui permettront aux producteurs de s'adapter tout en restant compétitifs et de gagner en productivité. Ainsi pour répondre à ses ambitions en matière de souveraineté alimentaire, le Gouvernement soutient et accompagne l'investissement dans des équipements, matériels et solutions innovants et adaptés pour les producteurs de fruits et légumes.

Avec 2,3 Md€, France 2030 investit dans l'innovation, la recherche scientifique, l'industrialisation et les compétences pour accompagner les acteurs pour engager la troisième révolution agricole pour une alimentation saine, durable et traçable, pour renforcer les filières agricoles et alimentaires dans les territoires, et ainsi d'augmenter la capacité de production et de diversification des cultures.

Lancé dans le cadre de France 2030, ce dispositif de soutien au déploiement d'agroéquipements

innovants pour la filière fruits et légumes frais ou transformés (dont pommes de terre) est **doté de 100 millions d'euros** et concerne, outre les **agroéquipements**, les investissements dans des **serres et abris froids ou serres décarbonées**, et des **plants arboricoles plus résilients**, notamment. Il fonctionne en deux temps :

- D'une part, **l'ouverture d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) opéré par Bpifrance, pour identifier les équipements, serres et plants** les plus adaptés pour répondre par l'innovation aux enjeux de souveraineté alimentaire de la filière, **avec une première relève le 12 mai prochain**. Cet AMI s'adresse aux équipementiers et pépiniéristes (pour les plants arboricoles).
- D'autre part, **l'ouverture d'un guichet à l'été, opéré par FranceAgrimer, pour soutenir les agriculteurs, en collectif ou individuellement, dans leurs projets d'investissement**, dans des matériels innovants sélectionnés dans le cadre de l'AMI.

Ce dispositif est ouvert sur huit thématiques au cœur des enjeux de la filière des fruits et légumes :

- Optimisation de la gestion de la ressource en eau, et préservation des sols, de l'eau et de l'air ;
- Adaptation au changement climatique et aux risques sanitaires émergents ;
- Energie : réduction de la consommation énergétique, production d'énergie renouvelable ;
- Substitution des intrants chimiques et de synthèse en priorité, ou réduction significative des quantités ; réduction des risques et impacts ;
- Réduction des GES et des polluants atmosphériques ;
- Préservation de la biodiversité ;
- Gestion des déchets, économie circulaire ;
- Amélioration des conditions de travail et réduction de la pénibilité du travail.

Sont concernées par ce dispositif **l'ensemble des fruits et légumes** (y compris **pomme de terre**) à destination des marchés du **frais** et de la **transformation**, incluant les **productions ultramarines**.

Opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, l'appel à manifestation d'intérêt « Equipements pour la troisième révolution agricole » pour la souveraineté en Fruits et Légumes est ouvert jusqu'au vendredi 12 mai à 12h00 (midi heure de Paris).

D'autres relèves de l'AMI auront lieu en 2023 et 2024 et seront ouvertes aux autres filières agricoles.

Adresse de consultation de l'appel à manifestation d'intérêt :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestations-dinteret-equipements-pour-la-troisieme-revolution-agricole>

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse